



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le 
ID : 017-211704150-20200205-20_7VOTEBP20-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

2020 – 7. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Josette GROLEAU à Serge MAUPOUET.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Marcel GINOUX

Date de la convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage : 

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2019-151 du Conseil municipal du 11 décembre 2019 portant débat d'orientations budgétaires 2020,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les rapports de présentation joints en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,



A) BUDGET PRINCIPAL

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles | 29 636 125,00 € |
| Dépenses d'ordre | 4 008 268,00 € |
| Total dépenses | 33 644 393,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 33 259 393,00 € |
| Recettes d'ordre | 385 000,00 € |
| Total recettes | 33 644 393,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles | 13 925 780,00 € |
| Dépenses d'ordre | 685 000,00 € |
| Total dépenses | 14 610 780,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 10 302 512,00 € |
| Recettes d'ordre | 4 308 268,00 € |
| Total recettes | 14 610 780,00 € |

B) BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles | 1 658 600,00 € |
| Dépenses d'ordre | 6 211 400,00 € |
| Total dépenses | 7 870 000,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 00,00 € |
| Recettes d'ordre | 7 870 000,00 € |
| Total recettes | 7 870 000,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles | 1 050 000,00 € |
| Dépenses d'ordre | 7 870 000,00 € |
| Total dépenses | 8 920 000,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 2 708 600,00 € |
| Recettes d'ordre | 6 211 400,00 € |
| Total recettes | 8 920 000,00 € |



C) BUDGET ANNEXE GOLF

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 527 432,00 € |
| Dépenses d'ordre | 60 000,00 € |
| Total dépenses | 587 432,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 587 432,00 € |
| Recettes d'ordre | 0,00 € |
| Total recettes | 587 432,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 179 000,00 € |
| Dépenses d'ordre | 2 000,00 € |
| Total dépenses | 181 000,00 € |
| | |
| Recettes réelles | 119 000,00 € |
| Recettes d'ordre | 62 000,00 € |
| Total recettes | 181 000,00 € |



Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 23 janvier 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation des budgets primitifs 2020 du BUDGET PRINCIPAL et des budget annexes SITE SAINT LOUIS et GOLF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 22

Contre l'adoption : 11 (Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, Mme Dominique DEREN, M. Bruno DRAPRON, M. François EHLINGER en son nom et celui de M. Philippe CALLAUD, Mme Laurence HENRY, M. Serge MAUPOUET en son nom et celui de Mme Josette GROLEAU)

Abstention : 1 (Mme Françoise BLEYNIE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

BUDGET PRIMITIF 2020 **Rapport de présentation**

Le contexte socio-économique incertain des dernières années, tant au niveau international que national, a largement accentué les incertitudes tant sur les « règles du jeu » économiques, que sur les réactions des différents acteurs socio-économiques face aux éventuelles modifications de ces règles.

La croissance économique a ainsi ralenti, ce qui a pesé sur l'activité des collectivités territoriales. Pour autant, leurs dépenses d'équipements ont augmenté, notamment au niveau communal, tout en maintenant une qualité de service public quotidien avec une maîtrise de l'épargne brute pour soutenir les politiques d'investissement locales.

Si la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 du 22 janvier 2018 pose le cadre d'un objectif de baisse de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités à horizon 2022, avec pour le Projet de loi de finances 2020, relatif au secteur public local, un objectif majeur de maîtrise des dépenses publiques, la Ville poursuit sa démarche d'exigence de service quotidien avec une politique d'investissement dynamique.

Ainsi, elle a relancé, dès l'année dernière, un programme volontariste d'investissements des grands projets et d'équipements communaux, pour les années à venir, qui se traduit, cette année encore, dans ce budget, tout en marquant sa volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et de maintien de qualité de service public au quotidien des Saintais en matière de proximité, de propreté, de sécurité, et d'embellissement de Saintes, en s'assurant des marges de manœuvre financières pour y répondre.

Le projet de Budget Primitif 2020 s'appuie sur les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2019.

Table des matières

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | BUDGET PRINCIPAL | 2 |
| 1.1 | Section de fonctionnement | 2 |
| 1.1.1 | Dépenses..... | 2 |
| 1.1.2 | Recettes | 6 |
| 1.2 | Section d'investissement | 9 |
| 1.2.1 | Dépenses..... | 9 |
| 1.2.2 | Recettes | 10 |
| 2 | BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS | 11 |
| 3 | BUDGET ANNEXE GOLF | 12 |
| 4 | BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 13 |

1 BUDGET PRINCIPAL

1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement d'établi à : **33 644 393 €** (*Budget 2019*¹: 33 377 873 €).

1.1.1 Dépenses

1.1.1.1 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles se montent à : **6 846 341 €** (*Budget 2019* : 7 041 434 €).

Un effort de maîtrise de ces charges a dû être réalisé afin de contenir ces dépenses, malgré des contraintes fortes, avec des dépenses incompressibles et des contrats d'entretien indexés.

La principale dépense de ce chapitre concerne les fluides (énergie et eau) et représente 22,7%, à 1,578 millions d'euros.

Les dépenses de ce chapitre sont affectées comme suit :

- **Services généraux : 1 055 720 €.** Cette somme comprend :

¹ Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

- Les services supports de la collectivité (informatique et télécommunications, ressources humaines, affaires juridiques et financières, moyens généraux), du cabinet et de la direction générale,
 - Par définition, ces dépenses concernent tous les domaines d'intervention de la collectivité.
-
- **Services techniques : 2 456 449 €** (dont énergie 1 523 565 €). Cette catégorie reprend les dépenses d'entretien du matériel technique et des véhicules, ainsi que les achats de fournitures techniques.
 - **Services à la population (état civil, cérémonies, cimetières, quartiers, jumelage...) : 47 712 €.**
 - **Relation population et communication : 352 239 €.** Cela comprend la communication institutionnelle, interne et externe.
 - **Sécurité et salubrité publique : 62 959 €.** Il s'agit des frais de fonctionnement de la police municipale, de la défense incendie, de la dératisation et de la sécurisation des carrières.
 - **Enseignement - Famille : 137 413 €** pour les frais de fonctionnement des bâtiments scolaires (écoles primaires et maternelle), l'énergie représentant 58 540 €.
 - **Culture : 1 000 426 €.** On retrouve dans cette rubrique les dépenses pour le fonctionnement et la maintenance des musées, de la médiathèque, des salles municipales et du théâtre. Sont également incluses les charges liées aux événements d'animation de la ville.
 - **Sport – Jeunesse : 178 462 €.** Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des salles sportives et des stades : fluides et entretien courant.
 - **Interventions sociales : 46 555 €,** pour l'entretien et le fonctionnement des équipements à vocation sociale, propriété de la Ville.
 - **Logement : 11 670 €,** correspondant aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des logements mis en location par la Ville.
 - **Voirie et cadre de vie : 1 324 421 €.** Cette somme comprend :
 - Les services urbains (propreté urbaine, éclairage public, autres réseaux...) : 393 649 €.
 - L'aménagement urbain (équipements de voirie, voirie, espaces verts...) : 930 772 €.
 - **Action économique et touristique : 172 315 €.** Cela comprend notamment la Coopérative de développement économique et le Pôle Innovation, des « actions Cœur de Ville », des actions en direction de l'animation du commerce.

Evolution, en euros, du chapitre 011 « charges à caractère général »

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév) | BP 2020 |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Frais généraux | 6 109 909 € | 6 108 849 € | 5 822 113 € | 6 164 322 € | 6 719 505 € | 6 414 000 € | 6 846 341 € |

1.1.1.2 Chapitre 012 - Charges de personnel

Elles s'établissent à : **16 300 000 €** (Budget 2019 : 16 280 000 €).

Les charges de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement, ce pourcentage est en diminution par rapport aux prévisions budgétaires 2018 (- 0,61 %).

La masse salariale se répartit comme suit :

- **Services généraux : 7 035 887 €.** Cette rubrique reprend l'ensemble des personnels qui ne peuvent pas être imputés pleinement sur une des rubriques suivantes. Il s'agit des fonctions supports (informatique, moyens généraux, finances, ressources humaines, centre technique municipal, gestion des assemblées), du cabinet et de la direction générale, état-civil, cimetières, communication, etc.
- **Sécurité et salubrité publique : 604 855 €**, comprenant les agents de la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique.
- **Culture et patrimoine : 3 103 257 €.**
- **Sport et Jeunesse : 1 351 678 €.**
- **Voirie et cadre de vie : 4 145 039 €.**
- **Economie et tourisme : 59 284 €.**

Evolution, en euros, du chapitre 012 « frais de personnel »

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| Frais de personnel | 15 395 688 € | 15 547 847 € | 15 445 245 € | 15 648 294 € | 16 142 472 € | 15 885 000 € | 16 300 000 € |

1.1.1.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles sont de : **5 480 302 €.**

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 1 277 592 €. Cette dépense est obligatoire ;
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 1 700 000 € ;

- Indemnités, cotisations, missions et formation des élus : 252 000 € (*Budget 2019 : 260 400 €*) dont :
 - Indemnités élus : 232 000 € (*Budget 2019 : 232 000 €*),
 - Frais de missions et de formation : 20 000€.
- Adhésions aux syndicats intercommunaux : 16 200 € ;
- Subventions aux associations : 2 221 500 € (*Budget 2019 : 2 167 200 €*) ;
- Divers : 13 010 €.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| Autres charges de gestion courante | 6 633 106 € | 6 134 402 € | 5 875 137 € | 5 635 305 € | 5 647 357 € | 5 539 892 € | 5 480 302 € |

1.1.1.4 Chapitre 66 – Frais financiers

Ils s'établissent à **494 800 €**.

L'essentiel de ce chapitre est composé des intérêts de la dette.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| Frais financiers | 858 786 € | 753 641 € | 714 897 € | 639 650 € | 581 507 € | 404 300 € | 494 800 € |

Le désendettement mécanique engagé depuis 2015 ainsi que les mesures de gestion de la dette ont permis de réduire ce poste encore en 2019.

1.1.1.5 Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont estimées à : **340 022 €**.

C'est dans ce chapitre que sont notamment comptabilisées la subvention versée au budget annexe Golf (200 722 €) et la subvention liée aux sujétions de service public des parkings délégués (120 000 €).

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| Dépenses exceptionnelles | 571 070 € | 483 651 € | 572 411 € | 350 693 € | 306 850 € | 330 000 € | 340 022 € |

1.1.1.6 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Cette somme, portée à **24 660 €**, comprend le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|--------------------|----------|
| Atténuation de produits | 28 927 € | 27 058 € | 23 901 € | 28 110 € | 21 457 € | 24 477 € | 24 660 € |

1.1.1.7 Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Elles sont estimées à **150 000 €**, et doivent servir à faire face à des dépenses urgentes et non prévues.

1.1.1.8 Chapitre 042 – Dépenses d'ordre de transfert entre sections

La prévision se monte à **1 400 000 €**, et correspond aux dotations pour amortissements calculées pour les biens acquis les années antérieures.

1.1.1.9 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Au BP 2018, le virement à la section d'investissement, de **2 608 268 €**, correspond à l'excédent prévisionnel qui serait dégagé par la section de fonctionnement pour financer, en partie, les dépenses d'investissement.

1.1.2 Recettes

1.1.2.1 Chapitre 013 – Atténuation de charges

Elles se montent à **250 000 €**.

Il s'agit des écritures relatives aux variations de stocks et aux remboursements sur rémunérations et charges de sécurité sociale et prévoyance.

1.1.2.2 Chapitre 70 – Produits du domaine et des services

Ce chapitre s'établit à **1 828 037 €**.

Il reprend les produits issus des redevances et autres services payants proposés par la Ville. Les deux principales lignes sont les recettes des services culturels pour 448 030 € (conservatoire, bibliothèques, musées et amphithéâtre), l'animation et développement pour 45 000 €, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public communal pour 721 800 € (dont 540 000 € de Forfait Post-stationnement).

Il comprend également les remboursements de frais de personnel par le budget annexe Golf (340 000 €), les redevances funéraires pour 56 500 €.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| Produits du domaine et des services | 2 320 195 € | 1 418 169 € | 1 663 278 € | 1 561 411 € | 1 610 283 € | 2 090 000 € | 1 828 037 € |

1.1.2.3 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente près de 75% des recettes réelles de fonctionnement, pour un montant de **24 226 357 €**.

Le produit de taxe foncière est de 14 000 000 € et celui de la taxe d’habitation et des logements vacants de 6 490 000 €. Ces évolutions se font à taux municipal constant, puisqu’il sera proposé de ne pas augmenter la fiscalité de la Ville de Saintes.

La réforme de la taxe d’habitation, lancée par le Gouvernement, prévoit une compensation de l’État pour la quote-part qui est dégrévée, ce qui n’a pas d’impact sur le volume global de cette taxe pour la Ville.

L’attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté d’Agglomération est de 1 228 797 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait permettre à la Ville de Saintes de percevoir 300 000 €. Il s’agit d’un dispositif de péréquation entre les territoires de France qui, par un prélèvement sur les territoires les plus favorisés, reverse aux territoires dont les ressources par habitant sont moins importantes.

La taxe sur les droits de mutation est estimée pour 2020 à 1 250 000 €, et la taxe sur la consommation finale d’électricité à 650 000 €.

Les recettes liées aux foires et marchés sont prévus pour 190 000 €.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| Impôts et taxes | 22 230 135 € | 23 007 928 € | 23 161 967 € | 23 453 269 € | 23 807 711 € | 23 864 000 € | 24 226 357 € |

1.1.2.4 Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations se montent à **6 444 601 €**.

La principale composante de la DGF, la dotation forfaitaire, est estimée à 3 800 000 €. Cette part est stable par rapport à 2019.

Les autres dotations de péréquation, de solidarité urbaine et de décentralisation, qui visent à réduire les inégalités entre territoires sont en légère hausse, pour un total de 1 220 000 €.

Les autres éléments sont :

- Les compensations d'exonération sont estimées à 1 040 000 € (+1%). Elles correspondent aux exonérations décidées par l'Etat dans les années passées et ayant un impact sur les recettes communales
- Les subventions de fonctionnement des différents partenaires : 279 674€
 - État et autres : 75 774 € ;
 - Région : 32 400 € ;
 - Département : 55 800 € ;
 - Autres communes : 14 950 € ;
 - Autres organismes : 100 750 € (dont CCAS pour 93 750 € dans le cadre de la convention de prestations de service réciproque).

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| Dotations et participations | 8 013 932 € | 7 405 415 € | 6 545 545 € | 6 262 324 € | 6 447 597 € | 6 458 085 € | 6 444 601 € |

1.1.2.5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à **472 138 €**.

Il s'agit en grande partie des produits de location de divers immeubles appartenant à la Ville. La principale recette provient du loyer du théâtre Gallia.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 (prév.) | BP 2020 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| Autres produits de gestion (75) | 627 485 € | 647 182 € | 625 648 € | 617 618 € | 540 383 € | 468 976 € | 472 138 € |

1.1.2.6 Chapitre 76 – Produits financiers

Ce chapitre, dont la prévision est de **700 €**, correspond aux intérêts de parts sociales que la ville détient dans des établissements bancaires.

1.1.2.7 Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre, dont la prévision est de **37 560 €**, correspond aux indemnités d'assurance pour divers sinistres, au soutien du FIPH et aux recettes de Mécénat.

1.1.2.8 Chapitre 042 – Recettes d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre se monte à **385 000 €**.

Il reprend la valorisation des travaux en régie (286 000 €). Le solde correspond aux amortissements de subventions d'investissement perçues les années antérieures.

1.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'établit à **14 610 780 €** (*Budget 2019²: 19 417 889 €*).

1.2.1 Dépenses

Les dépenses réelles s'établissent à **13 925 780 €**

Parmi celles-ci, les dépenses d'équipement, y compris le financement alloué au budget Site Saint-Louis atteignent 10 720 531 €, le reste des dépenses réelles correspondant notamment :

- au remboursement du capital de la dette pour 2 970 000 € (emprunt long terme et remboursement SDEER) ;
- au dépôt et cautionnement (5 000 €) ;
- et aux avances forfaitaires sur les marchés (100 000 €), qui s'équilibrent en recettes pour le même montant.

Les dépenses d'ordre se montent à **685 000 €**, et comprennent les travaux en régie (286 000 €), les amortissements de subventions perçues (99 000 €), et les intégrations d'immobilisations (300 000 €).

Les principales dépenses d'équipement se répartissent comme suit :

- **Participation aux investissements réalisés sur le budget « Site Saint-Louis » : 1 555 000 €**
- **Travaux sur bâtiments : 2 091 211 € :**
 - Edifices protégés : 165 000 €
 - Bâtiments culturels : 1 228 578 €
 - Bâtiments scolaires : 335 210 €
 - Bâtiments sportifs : 236 111 €
 - Bâtiments à caractère économique et social : 126 312 € (dont la requalification de l'Espace Saint-Exupéry avec l'accueil de la MILO)
- **Espace public : 1 772 589 € :**
 - Eclairage public : 295 000 €
 - Participation aux travaux voiries : 1 310 081 €
 - Espaces verts : 69 508 €
 - Défense incendie : 24 000 €
 - Mobilier urbain : 14 000 €
 - Culture : 60 000 € (pour Musée et Fonds ancien).
- **Acquisitions foncières : 10 500 €**
- **Voirie (AP/CP) : 389 000 €**, répartis entre le renouvellement des voiries et trottoirs existants et les travaux liés aux eaux pluviales.
- **Travaux d'accessibilité : 295 178 €**
- **Matériel et mobilier : 637 486 €**
- **Informatique : 250 000 €**
- **Véhicules : 250 000 €**

² Budget 2018 = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats d'Investissement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

- **Risques naturels : 451 100 €**
- **Études Urbaines : 154 800 €.**

1.2.2 Recettes

Ce programme d'investissement sera financé essentiellement par :

- Le fonds de compensation de la TVA : **460 000 €** ;
- La taxe d'aménagement : **300 000 €** ;
- Des subventions et ressources externes : **2 171 497 €** (dont le produit des amendes de police pour 192 400 €) ;
- Des cessions pour **897 600 €** ;
- L'emprunt à long terme pour **6 168 413 €** ;
- L'autofinancement brut : **2 608 268 €**
- Les avances forfaitaires sur les marchés (100 000 €), qui s'équilibrent en dépenses pour le même montant.
- Le solde correspondant au remboursement du SDEER, et aux autres opérations d'ordre.

2 BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

Section de fonctionnement : 7 870 000 €

Section d'investissement : 8 920 000 €

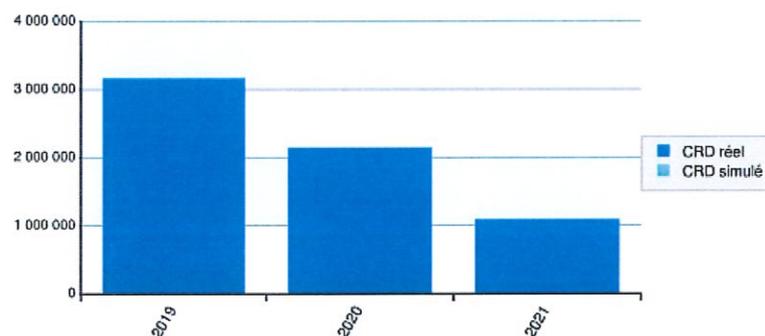
Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

En 2017, le budget annexe Site Saint Louis est devenu un « budget d'aménagement de zones », ce qui va permettre de connaître le coût final de l'opération.

L'opération étant assujettie à la TVA, cela permet une récupération complète et plus rapide que par le fonds de compensation de la TVA. De plus, des comptes de stocks apparaissent dans ce budget, et permettent de suivre l'évolution de la valeur des terrains et les quantités vendues.

Par ailleurs, du point de vue financier, le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Evolution du CRD



Pour mémoire, d'un point de vue opérationnel, la définition du nouveau projet d'aménagement se poursuit avec les aménagements envisagés suivants :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence senior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

Ainsi, les principales dépenses de l'exercice 2020 concernent :

- Des études pour 120 000 € (structures, diagnostics, impact environnemental etc.),
- Des travaux pour 1 478 600 €, dont la démolition, préalable aux fouilles archéologiques, diagnostic amiante, de traitement de la végétation,
- Les frais d'assurance pour 15 000 €,
- Les frais financiers pour 30 000 € auxquels s'ajoute le remboursement de la dette en capital pour 1 050 000 €.

Concernant les recettes, outre les écritures relatives à la gestion des stocks (6 606 680 €) on relève principalement :

- L'avance remboursable en provenance du budget principal, pour 1 555 000 €,
- Une prévision d'emprunt de 1 153 600 €.

3 BUDGET ANNEXE GOLF

Section de fonctionnement : 587 432 €

Section d'investissement : 181 000 €

La volonté de la Ville de poursuivre l'attractivité de ce service en le dotant d'une capacité à investir cette année, pour projeter le Golf dans l'avenir, et accroître ses recettes, notamment avec une nouvelle politique de services offerts au public et des tarifs adaptés.

La section de fonctionnement s'élève à 587 432 € et la section d'investissement à 181 000 €.

Les dépenses de personnel représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement (330 000 €), elles prennent la forme d'un remboursement au budget principal.

Les charges à caractère général représentent 33% ; le reste correspond à des opérations d'ordre.

Avec 374 000 €, les produits des services (vente de prestations et articles divers) couvrent 64% des besoins. Vient ensuite la subvention du budget principal, pour 200 722 €, soit 34%.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont de 181 000 €, dont 133 000 € de crédits ouverts pour finaliser les travaux débutés l'année dernière sur les aménagements de l'accueil du golf, de l'entrée et du parking, des locaux (restaurant et salle de réunion). Les autres dépenses concernent l'acquisition d'un tracteur (45 000 €).

Sans autofinancement, l'emprunt d'équilibre est évalué à 118 000 € pour cette année.

4 BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par délibération n°2019-156 du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dissolution des Budgets Annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif ».

Les écritures afférentes à cette opération sont intégrées au Budget Principal de la Ville.

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

1. Eléments de contexte

La situation économique mondiale est marquée par :

- Un environnement international qui reste incertain et moins porteur.
- Une croissance relative dans la zone euro nécessitant des mesures de soutien budgétaire visant à renforcer le pouvoir d'achat des ménages.
- Un environnement financier qui reste favorable pour la France, malgré l'évolution des taux souverains.

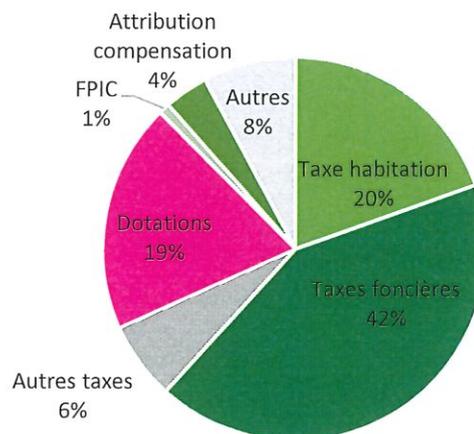
Le contexte national est quant à lui marqué par :

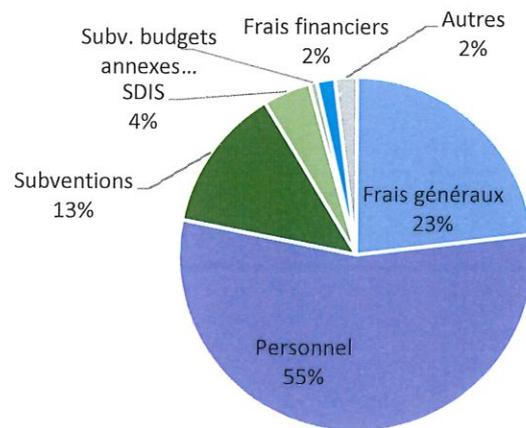
- Un encadrement des finances des Collectivités locales par l'Etat depuis la mise en place du pacte de confiance, avec une nouvelle participation au redressement des comptes publics de 13 Mds d'€.
- Une poursuite de la péréquation.
- Une légère évolution nominale des bases fiscales et la poursuite progressive de l'exonération de la Taxe d'habitation pour les ménages, compensée par l'Etat.
- Un endettement des Collectivités Territoriales qui repart à la hausse accompagnant les dépenses d'équipements.

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du budget principal 2020 est présentée dans les graphiques ci-dessous :

Structure des recettes réelles de fonctionnement (BP 2020)



Structure des dépenses réelles de fonctionnement (BP 2020)**3. Montant du budget consolidé**

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des deux budgets annexes sont les suivants :

| DEPENSES/RECETTES | BP 2020 |
|----------------------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 42 101 825 |
| Recettes de fonctionnement | 42 101 825 |
| Dépenses d'investissement | 23 711 780 |
| Recettes d'investissement | 23 711 780 |

4. Crédits d'investissements pluriannuels

Les montants consolidés des crédits de paiement (CP) figurent dans le tableau ci-dessous :

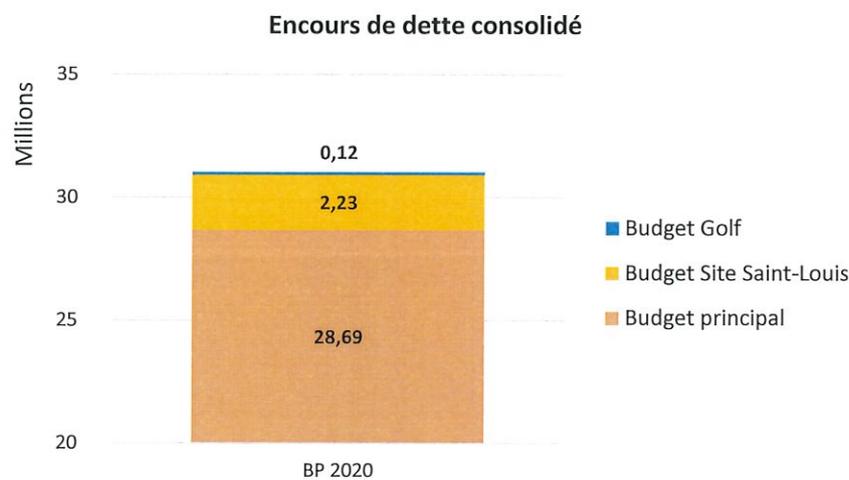
| | CP antérieurs | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 | CP 2027 | Montant global de l'AP |
|------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|------------------------|
| VIDEO PROTECTION | 185 586,80 | 0,00 | 150 000,00 | | | | | | | | 335 586,80 |
| VOIRIE | 1 466 413,49 | 989 915,23 | 389 000,00 | 789 671,28 | | | | | | | 3 635 000,00 |
| HABITAT | 12 268,09 | 16 010,02 | 159 000,00 | 62 866,00 | 62 867,00 | 62 867,89 | | | | | 375 879,00 |
| RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE | | | 500 000,00 | 573 000,00 | 580 000,00 | 650 000,00 | | | | | 2 303 000,00 |
| OUVRAGE D'ART - PONT DE LORMONT | | | 35 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 50 000,00 | 2 500 000,00 | | | | 2 685 000,00 |
| AMPHITHEATRE | | | 1 095 000,00 | 2 005 000,00 | 2 025 000,00 | 1 100 000,00 | 855 000,00 | | | | 7 080 000,00 |
| PROJET URBAIN QUARTIER SAINT-LOUIS | | | 10 000,00 | 365 000,00 | 545 000,00 | 1 865 000,00 | 965 000,00 | 765 000,00 | 765 000,00 | 465 000,00 | 5 745 000,00 |
| TOTAL | 1 664 268,38 | 1 005 925,25 | 2 338 000,00 | 3 845 537,28 | 3 262 867,00 | 3 727 867,89 | 4 320 000,00 | 765 000,00 | 765 000,00 | 465 000,00 | 22 159 465,80 |

5. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

| SOLDES ET RATIOS | BP 2020 |
|------------------------------------|-----------|
| Epargne brute consolidée | 2 310 668 |
| Remboursement de capital consolidé | 2 970 000 |
| Epargne nette consolidée | - 659 332 |

6. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé au BP 2020 atteint 31,044 millions d'euros. Il se répartit sur 3 budgets de la façon suivante :



7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 13,4 ans pour le BP 2020.

| SOLDES ET RATIOS | BP 2020 |
|------------------------------|------------|
| Epargne brute consolidée | 2 310 668 |
| Encours consolidé au 31/12/N | 31 044 545 |
| Capacité de désendettement | 13,4 |

8. Niveau des taux d'imposition

Les taux des trois taxes locales directes, fixés par l'assemblée délibérante, sont les suivants :

| | |
|--|--------|
| Taxe d'habitation | 16,08% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 36,78% |
| Taxe foncières sur les propriétés non bâties | 47,69% |

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2019.